

CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 08 juin 2021 – 18 H 30

Sous la présidence de M. le Maire, Pierre ROZE.

Convocation du 04 juin 2021

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Olivier LÉVIGNE, Françoise GOUSSEF, Wilfrid MOIGNOUX, Justine TOSONI, Virginie CHASSAIGNE, Sarah HOSMALIN (arrivée à 20 H 07) et Pierre DAMBRICOURT (arrivé à 20 H 17).

Absents : Virginie ARNOLD et Philippe PICHON.

Procurations : Sarah HOSMALIN à Pierre ROZE, et François-Xavier AUBERT LA FAYETTE à Nadine GOUILLOUX.

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

Les 2 PV précédents des 11 mai et 03 juin 2021 :

Question d'Elodie JOLY : qui prend en charge les 300,00 € pour les Bannières de THIERS ? Le Maire répond qu'ils sont à la charge de la commune.

Approbation à l'unanimité des 2 PV.

I. L'aménagement de la Place de l'Eglise

Réunion le jeudi 10/06/2021, suite aux résultats de l'appel d'offres. L'exécution sera sans doute rapide : 3 semaines de préparation, 12 semaines prévues de travaux.

100 000,00 € de subventions reçues au lieu des 92 000,00 € demandés, par la Région dans le cadre du C.A.R.

Montant des travaux prévus : 395 988,60 € TTC (dont TVA 20 %). L'entreprise est convoquée au vu du dépassement du budget initialement prévu.

À ce jour, nous sommes dans l'attente des subventions du Département, qui financera une partie de l'angle du bar-restaurant (rue de la Tourelle) à l'angle de la maison de M. et Mme PASSALQUA (rue du Prieuré).

Lors d'une réunion, les commerçants ont émis des remarques quant au projet présenté sur :

- Une bande lisse d'1,50 m de largeur pour un accès aux personnes en situation de handicap, qui relierait l'épicerie Proxi au salon de coiffure. Cela décalerait donc la place de stationnement réservée aux personnes en situation de handicap. Une négociation sera faite jeudi 10/06 pour un revêtement en galets sciés ;
- L'acheminement du gaz (livraison par camion) jusqu'à l'épicerie. Le livreur filmera lors de sa prochaine venue le déroulement de la livraison afin de rendre compte des impératifs et des difficultés rencontrées (manœuvres et espaces nécessaires).

Des espaces seront végétalisés, devant l'épicerie, la boulangerie (plantes grimpantes pour mettre la façade en valeur) et le mur de soutènement devant le parvis de l'Eglise.

1 seule offre reçue, ce qui laisse la possibilité de négocier directement avec l'entreprise (sans passer par la plateforme d'appel d'offres).

Fabrice JOLY demande si une réunion publique est prévue. Le Maire répond par la négative, car le projet fut adopté dans le PAB.

Il faut prévoir des frais annexes au budget, à savoir : la ferronnerie devant la boulangerie pour l'aménagement de l'accès aux personnes en situation de handicap notamment, les finitions.

II. Les travaux de la cantine

- Lot 1 : le désamiantage = JDL
- Lot 2 : la démolition = FERNANDES CONSTRUCTION
- Lot 3 : l'ossature bois = TAILLANDIER
- Lot 4 : le bardage zinc = TAILLANDIER
- Lot 5 : l'étanchéité = ECB (seule offre reçue)
- Lot 6 : les menuiseries extérieures bois alu = MEUNIER-MARNAT
- Lot 7 : les menuiseries intérieures bois = FAYET
- Lot 8 : la serrurerie = GS2A
- Lot 9 : l'isolation, les doublages, les cloisons, les plafonds et la peinture = PERETI
- Lot 10 : la chappe, le carrelage et la faïence = CARTECH
- Lot 11 : le sanitaire, le chauffage et la ventilation = THIERS CHAUFFAGE, qui suite à une demande (car était le seul à répondre à l'appel d'offres), a fait une baisse de prix.
- Lot 12 : l'électricité = RIGAUDELEC

Montant total des mieux-disants = 325 967,73 €

Autofinancement à hauteur de 70 %, subvention de la Région (dans le cadre du C.A.R) de 50 000,00 €.

➔ **VOTE pour le choix des entreprises sur les 12 lots, à l'unanimité, pas d'abstention.**

TDM prend en charge les équipements de la cantine pour un montant de 38 000,00 €.

III. Les travaux AEP

Décassement nécessaire de 6 cm pour remettre 6 cm d'enrobés, sur une largeur d'1 m. En principe, la rue de la Grande Chaussade doit être faite ce vendredi 11 juin 2021.

Les travaux sont finis, y compris la reprise du pluvial vers la salle de la St Maurice. Le budget est dépassé d'environ 6 870,00 €.

À ce jour, nous sommes dans l'attente de la subvention de l'ARS à hauteur de 20 000,00 €, pour les travaux sur les réseaux les plus importants.

Les compteurs en télérelève sont posés au fur et à mesure, sur le domaine public (relève possible avec une portée de 400m). Les compteurs et regards compteurs changés, prévus sur 2021, ont été budgétisés pour environ 45 000,00 €.

IV. OSSUAIRE

Réunion le jeudi 10/06/2021 avec les entreprises et l'architecte pour lancer les ordres de services.

V. EPF SMAF

Maison BAZALI (le Rongeron) :

Procédure d'expropriation nécessaire, à faire valider par le conseil municipal pour envoyer la demande à l'EPF SMAF (dans le but d'une acquisition pour démolition). 1 hangar + 2 hectares.

➔ **VOTE à l'unanimité, pas d'abstention.**

Achat parcelle BOREL :

Demande envoyée le 07/06/2021 à l'EPF SMAF. Relance à faire.

VI. PRÉFIGURATION LIEU PARTAGÉ (maison Archimbaud)

La mission des architectes, de septembre 2021 à janvier 2022 : étude de faisabilité.

En théorie, dès janvier 2022 1 EVS (Établissement de Vie Sociale) pourra occuper l'espace avant la finalisation du projet.

Pour le choix d'un projet (parmi ceux proposés par les architectes), l'avis du conseil municipal et de la population seront requis.

VII. CONCERTS DE L'ÉTÉ

Les 5 devis sont acceptés, signés.

Virginie CHASSAIGNE demande si les barnums seront à nouveau loués (auprès du restaurant Les Seychelles, Courpière) ou si une autre solution peut être envisagée.

Le Maire répond qu'une autre solution serait envisageable, pour 2022, à savoir des parasols pivotants ou fixes (type store banne) fixés au sol. Cela représenterait environ 14 000,00 € minimum, sans compter l'installation.

Il faudra donc se renseigner sur le prix exact du matériel envisagé, et de la tarification pour l'installation (si forage nécessaire...).

VIII. CHANTIER JEUNES

8 jeunes âgés entre 18 et 25 ans + 1 animateur, du 12/07 au 31/07/2021.

Mission : installer une rampe d'accès aux personnes en situation de handicap, et construire une terrasse en bois pour le bâtiment existant à côté du verger.

Budget : total de 3 500,00 € dont 1 500,00 € d'hébergement au camping du Grün de Chignore. La restauration reste à la charge de l'association.

Elodie JOLY demande si le budget des matériaux a été prévu et qui sera en charge d'encadrer/accompagner les jeunes ?

Le Maire répond que le budget n'a pas encore été défini. Seul le prix de la fosse septique (à filtre) est connu à savoir 2 500,00 € (prévue pour les toilettes qui seront installés vers le parking en face du garage communal). Par ailleurs, les parents des enfants de la commune et les élus seront sollicités pour accompagner les jeunes, lors de sorties notamment.

IX. EMBELLISSEMENT DU BOURG

Démision des bénévoles de la commune, par mail, ne se sentant pas soutenues dans leur démarche.

Il semblerait qu'il y ait un fort souci de communication quant aux attentes de certains, aux agissements d'autres et démarches entreprises.

Le jardin dit « partagé » ou « communal » semble être un problème également en terme de gestion. Il est nécessaire de réaliser un règlement intérieur.

Une réunion de mise au point est fortement demandée, et des bénévoles (anciens et nouveaux) doivent être mobilisés.

X. DEMANDE ACQUISITION

La famille BEAUDOUX habitant le Mas a formulé une demande auprès de la mairie, d'acquisition d'un tronçon communal (droit de passage). Il faudrait déclasser du domaine public en privé. Le conseil municipal doit voter.

Avant le vote du conseil, il est nécessaire de connaître le membre de la famille qui se portera acquéreur. À quel nom sera faite l'acquisition ?

XI. CHANGEMENT DU NOM DE LA COMMUNE

Dominique MAYET prend la parole pour exposer le travail réalisé par la commission en charge de ce projet. Un référendum est prévu le dimanche 19/09/2021, avec pour question : « Quel nom souhaitez-vous pour votre commune : Vollore ou Vollore-Ville ? » et donc 2 bulletins possibles.

Une réunion publique aura lieu le dimanche 05/09/2021 à 11h.

Le Maire informe l'assemblée qu'un 1^{er} dossier de « Petite Cité de caractère » avait déjà été présenté il y a quelques années, auprès de la Région.

Aperté sur le forum des associations à voir le samedi 04/09/2021 matin.

XII. ÉLECTIONS

Le Maire présente le plan de circulation qui sera mis en place lors des 2 journées d'élections les 20 et 27/06/2021.

Il est précisé, après relecture de la circulaire ministérielle, que les élus (et assesseurs) devront justifier du vaccin anti-covid ou d'un test négatif de moins de 48h. Le test peut être un autotest.

XIII. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Interconnexion :

Mail reçu de la mairie de COURPIÈRE informant d'un problème de signature dans la convention. Celle-ci sera présentée au conseil municipal de COURPIÈRE le 05/07/2021.

Subventions :

En attente à ce jour.

Numérotation des voies :

En attente à ce jour, du fichier exact de la Poste.

Piscine PEREZ :

Une canalisation d'eau potable a été mise à jour sur la propriété de M. et Mme PEREZ lors du terrassement de leur piscine.

La commune doit payer la déviation de la canalisation.

XIV. QUESTIONS DIVERSES

- Virginie CHASSAIGNE demande s'il serait possible d'anticiper les projets des jeunes du conseil pour l'ombrage du terrain multisports et le point d'eau.

Le Maire répond par l'affirmative, sous condition qu'ils en fassent la demande écrite.

- Dominique MAYET informe que la charte du Parc sera renouvelée pour l'adhésion sur la période 2026-2041.

Fin de séance à 22 H 10.